



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONCOURS D'ACCÈS AUX INSTITUTS RÉGIONAUX D'ADMINISTRATION

SESSION D'AUTOMNE 2023

17 octobre 2023

CONCOURS EXTERNE – CONCOURS INTERNE – TROISIÈME CONCOURS

Deuxième épreuve : questionnaire à choix multiples

Durée : 1 heure 30 – Coefficient 2

Extrait de l'arrêté du 28 mars 2019 fixant les règles d'organisation générale, la nature, la durée, le programme des épreuves et la discipline des concours d'entrée aux IRA (art. 3) :

« La deuxième épreuve d'admissibilité consiste en un questionnaire à choix multiples visant à vérifier les connaissances du candidat en matière de culture administrative et juridique, de finances publiques, d'organisation, de fonctionnement et de politiques des institutions européennes et de culture numérique, ainsi que son aptitude à la décision par le biais, le cas échéant, de mises en situation.

Elle comprend un nombre maximal de 120 questions, dont les deux tiers au plus relèvent de la culture administrative et juridique et des finances publiques. [...] »

CONSIGNES

Le sujet comporte 18 pages, numérotées de 2 à 18.

Le QCM est composé de 109 questions ainsi réparties :

Culture administrative et juridique : 49 questions (n° 1 à 49)
Finances publiques : 20 questions (n° 50 à 69)
Organisation, fonctionnement et politiques des institutions européennes : 20 questions (n° 70 à 89)
Culture numérique : 20 questions (n° 90 à 109)

Pour chaque question, une seule réponse est possible.

**La réponse est apportée sur la grille en cochant la case (A., B. ou C.)
correspondant au choix du candidat.**

Barème :

Bonne réponse : +1 point

Mauvaise réponse : -0,5 point

Abstention : 0 point

TRÈS IMPORTANT

- **Seul l'usage d'un stylo à bille à encre noire est autorisé pour cette épreuve**
- **Aucun document n'est autorisé durant cette épreuve.**
- **Avant de commencer cette épreuve, il vous est recommandé de vérifier le sujet et, le cas échéant, de signaler immédiatement aux surveillants toute anomalie (page manquante, document illisible, etc.).**
- **Les réponses aux questions doivent être complétées sur la grille dédiée, qui seule sera corrigée. Il est interdit aux candidats de signer la grille ou d'y mettre un signe quelconque pouvant en indiquer la provenance.**

Culture administrative et juridique

1. Une circulaire qui comporte une interprétation du droit positif doit faire l'objet d'une publication dans les :
 - A. vingt-quatre heures suivant sa signature
 - B. quatre mois suivant sa signature
 - C. deux mois suivant sa signature
2. À quel ordre appartient le conseil de prud'hommes ?
 - A. L'ordre judiciaire
 - B. L'ordre administratif
 - C. L'ordre pénal
3. Chef(fe) du service communication d'une préfecture, vous constatez qu'un arrêté publié dans la dernière édition du Recueil des Actes Administratifs comporte une grossière erreur matérielle. Vous invitez l'auteur de l'arrêté à :
 - A. rapporter le texte publié
 - B. établir puis à publier un texte rectificatif
 - C. retirer le texte publié
4. En tant que justiciable, vous pouvez soulever une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) au cours de toute instance à laquelle vous êtes partie, quelle que soit la nature du litige, à l'exception d'une affaire devant :
 - A. une cour d'appel
 - B. la cour d'assises
 - C. la Cour de cassation
5. Quelles autorités sont en charge de nommer les membres du Conseil constitutionnel ?
 - A. Le Président de la République, le Président de l'Assemblée nationale et le Premier ministre
 - B. Le Président de la République, le Vice-président du Conseil d'Etat et le Président du Sénat
 - C. Le Président de la République, le Président du Sénat et le Président de l'Assemblée nationale
6. Vous êtes responsable des ressources humaines dans un rectorat. Un agent vient vous consulter car il souhaite se présenter à un concours, sans être inscrit dans un cursus de formation spécifique. Il veut connaître les possibilités qui lui sont offertes pour bénéficier d'un temps de préparation personnelle pour se préparer. Vous lui précisez qu'il :
 - A. est nécessaire de poser un congé
 - B. a la possibilité de solliciter une autorisation d'absence auprès de son supérieur hiérarchique dans la limite de 5 jours au total par année civile
 - C. a la possibilité d'utiliser son compte épargne temps et à défaut son compte personnel de formation (CPF) dans la limite de 5 jours au total par année civile
7. Vous êtes ressortissant d'un Etat de l'Union européenne, vous pouvez intégrer la fonction publique :
 - A. territoriale et hospitalière française
 - B. française de l'Etat uniquement
 - C. française à l'exclusion de la participation à des missions de souveraineté
8. Les îles Éparses de l'Océan indien constituent :
 - A. un arrondissement du département de la Réunion
 - B. un district des Terres australes et antarctiques françaises
 - C. une collectivité d'outre-mer

9. Un agent d'accueil, placé sous votre autorité au sein d'une préfecture, se déclare gréviste à 12h00 à la suite d'un mouvement social de vingt-quatre heures. Qu'encourt ce fonctionnaire ?
- A. Une sanction disciplinaire, le droit de grève n'étant pas accordé aux fonctionnaires affectés à l'accueil dans une préfecture
 - B. Une retenue sur traitement pour la journée entière
 - C. Une retenue sur traitement pour la demi-journée de grève
10. Dans sa décision « Association pour la promotion de l'image et autres » du 26 décembre 2011, le Conseil d'Etat a précisé la nature du contrôle du juge sur les mesures de police administrative. Ces actes sont désormais soumis au « triple test ». Le juge vérifie que ces mesures sont :
- A. régulièrement publiées, appropriées et proportionnées à la défense de l'ordre public
 - B. adaptées, nécessaires et proportionnées à la défense de l'ordre public
 - C. idoines, indispensables et proportionnées à la défense de l'ordre public
11. Prévu par l'ordonnance du 24 novembre 2021, le code général de la fonction publique (CGFP) est entré en vigueur le 1^{er} mars 2022. Il s'applique à la fonction publique de l'Etat et à la fonction publique :
- A. territoriale uniquement
 - B. hospitalière uniquement
 - C. territoriale et hospitalière
12. Vous êtes affecté(e) au bureau des élections d'une préfecture. Vous organisez une réunion publique à destination des candidats aux élections municipales dans un département où 90% des communes sont de moins de 1000 habitants. Vous devez expliquer que le mode de scrutin pour ce type de communes est :
- A. majoritaire, plurinominal, à deux tours
 - B. proportionnel, de liste, à deux tours avec prime majoritaire
 - C. binominal majoritaire à deux tours
13. Qui est le représentant de l'Etat au niveau régional ?
- A. Le préfet de région
 - B. Le recteur d'académie
 - C. Le préfet de région et le recteur d'académie
14. Un acte administratif doit être notifié pour produire ses effets :
- A. lorsqu'il s'agit d'une décision individuelle
 - B. lorsqu'il s'agit d'une décision collective
 - C. quelle que soit la nature de la décision produite
15. La supériorité des traités internationaux sur la loi est imposée par :
- A. l'article 55 de la Constitution du 4 octobre 1958
 - B. la jurisprudence du Conseil Constitutionnel
 - C. la Cour de justice de l'Union européenne
16. La Cour des comptes est une :
- A. juridiction financière
 - B. autorité administrative indépendante
 - C. administration placée sous l'autorité du Premier ministre

17. Quel principe a obtenu valeur constitutionnelle par une décision du Conseil constitutionnel du 25 juillet 1979 :
- A. la continuité du service public
 - B. le droit au respect de la vie privée
 - C. la liberté d'entreprendre
18. L'organisation décentralisée de la République française a été introduite à l'article 1^{er} de la Constitution par la révision constitutionnelle du :
- A. 18 juin 1976
 - B. 4 août 1995
 - C. 28 mars 2003
19. Quelle affirmation est vraie ?
- A. La loi ordinaire a une valeur juridique supérieure à la loi organique
 - B. La loi ordinaire et la loi organique ont la même valeur juridique
 - C. La loi ordinaire doit être conforme à la loi organique
20. En France, dans l'ordre de préséance de la Vème République, le quatrième personnage de l'Etat est :
- A. le Président du Sénat
 - B. le Premier ministre
 - C. le Président de l'Assemblée nationale
21. La dissolution de l'Assemblée nationale est un droit :
- A. exclusivement réservé au Premier ministre
 - B. du Président de la République, sur avis conforme du président du Conseil constitutionnel
 - C. exclusivement réservé au Président de la République
22. La motion de censure prévue par la Constitution du 4 octobre 1958 est un moyen dont dispose l'Assemblée nationale pour :
- A. montrer sa désapprobation envers la politique du Gouvernement et provoquer sa démission
 - B. rejeter tout projet de loi contraire à la Constitution
 - C. contrôler le travail d'une commission parlementaire
23. Qui est compétent pour réviser la Constitution ?
- A. Le pouvoir constituant dérivé
 - B. Le pouvoir constituant originaire
 - C. Le pouvoir constituant secondaire
24. Parmi ces trois collectivités territoriales, une seule est une collectivité à statut *sui generis*, laquelle ?
- A. La métropole de Lyon
 - B. L'Eurométropole de Strasbourg
 - C. La métropole européenne de Lille
25. La déclaration du Président de la République devant le Parlement réuni en Congrès est suivie d'un débat :
- A. sans vote, sans sa présence
 - B. sans vote
 - C. sans vote, en sa présence

26. Vous êtes attaché(e) d'administration en poste au sein d'une préfecture. Vous constatez, dans le cadre de vos fonctions, la commission d'un délit par votre supérieur hiérarchique direct. Au titre de l'article 40 du code de procédure pénale, vous êtes tenu(e) de faire un signalement au :
- A. supérieur hiérarchique de votre supérieur
 - B. procureur de la République
 - C. référent déontologie ministériel pour le ministère de l'intérieur
27. Quelles sont les sanctions disciplinaires du 1^{er} groupe applicables aux fonctionnaires titulaires de l'État ?
- A. Blâme, avertissement, exclusion temporaire de fonctions de 1 à 3 jours
 - B. Blâme, avertissement, abaissement d'échelon à l'échelon immédiatement inférieur à celui détenu par le fonctionnaire
 - C. Blâme, exclusion temporaire de fonctions de 1 à 3 jours, abaissement d'échelon à l'échelon immédiatement inférieur à celui détenu par le fonctionnaire
28. Vous travaillez dans un bureau en charge des marchés publics et votre chef(fe) de bureau établit des contrats avec des sociétés appartenant à des membres de sa famille. Il peut vous être reproché un manquement :
- A. au devoir de réserve
 - B. à l'obligation de probité
 - C. à l'obligation de faire cesser ou prévenir les situations de conflits d'intérêts
29. Jusqu'alors érigées par la jurisprudence administrative, les obligations de dignité, d'impartialité, d'intégrité, de probité, de neutralité et de respect de la laïcité ont été inscrites dans le statut général des fonctionnaires par la loi du :
- A. 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires
 - B. 20 avril 2016 relative à la déontologie, aux droits et obligations des fonctionnaires
 - C. 6 août 2019 de transformation de la fonction publique
30. Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) se compose :
- A. de l'indemnité de fonctions, de sujétions, et d'expertise (IFSE) et du complément indemnitaire annuel (CIA)
 - B. du traitement indiciaire et de la nouvelle bonification indiciaire (NBI)
 - C. de l'indemnité de fonctions, de sujétions, et d'expertise (IFSE), du traitement indiciaire et du complément indemnitaire annuel (CIA)
31. Vous êtes attaché(e), chef(fe) de bureau en préfecture. Il vous est proposé par une connaissance de vous porter candidat aux élections municipales de votre commune. Avant de répondre, vous interrogez votre service des ressources humaines et vous apprenez que :
- A. les chef(fe)s de bureau de préfecture ne peuvent pas être élu(e)s conseillers municipaux dans les communes situées dans le ressort où ils exercent ou ont exercé leurs fonctions depuis moins de six mois
 - B. aucune disposition n'interdit à un(e) chef(fe) de bureau de préfecture d'être élu(e) conseiller municipal
 - C. les chef(fe)s de bureau de préfecture ne peuvent être élu(e)s conseillers municipaux que dans une commune de moins de 1000 habitants. Toutefois, le code électoral proscrit à un(e) chef(fe) de bureau de préfecture de siéger au conseil communautaire

32. Vous êtes chef(fe) de bureau en administration centrale et vous avez toute latitude pour répartir une enveloppe indemnitaire exceptionnelle attribuée en raison des performances atteintes par votre bureau. Vous indiquez à vos collaborateurs que :
- A. cette enveloppe sera allouée en fonction de l'ancienneté des collaborateurs dans le service
 - B. vous répartirez l'enveloppe en fonction du degré d'atteinte par chacun de ses objectifs tel que constaté lors du dernier entretien professionnel
 - C. vous répartirez l'enveloppe de manière égale entre vos collaborateurs
33. Quelles sont les positions administratives dans la fonction publique ?
- A. Activité, détachement, disponibilité et congé parental
 - B. Activité, détachement, mise à disposition et congé parental
 - C. Activité, détachement, disponibilité et congé longue durée
34. Qu'appelle-t-on un emploi fonctionnel dans la fonction publique de l'Etat ?
- A. Un emploi correspondant à un type de fonctions spécifiques
 - B. Un cadre d'emploi particulier destiné à permettre de promouvoir des agents particulièrement compétents
 - C. Un emploi occupé par un agent exerçant une fonction nécessitant un grade supérieur à celui qu'il détient
35. Les commissions administratives paritaires (CAP) statuent sur :
- A. l'ensemble des décisions individuelles
 - B. les décisions individuelles défavorables
 - C. les mouvements
36. La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a notamment modifié l'organisation des instances de dialogue social en :
- A. plafonnant le nombre de réunions annuelles des instances de dialogue social
 - B. modifiant les règles de parité qui encadrent ces instances
 - C. fusionnant les comités techniques (CT) et les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)
37. Le pilotage de la masse salariale désigne notamment le contrôle :
- A. des dépenses relatives aux crédits de fonctionnement
 - B. de la consommation des crédits du titre II
 - C. du Parlement sur les administrations
38. L'accompagnement personnalisé désigne un dispositif destiné à :
- A. garantir la santé et la sécurité au travail du bénéficiaire
 - B. prévoir un soutien spécifique mis en œuvre par le supérieur hiérarchique du bénéficiaire à l'occasion de sa prise de poste
 - C. aider l'agent à élaborer et à mettre en œuvre son projet professionnel
39. La loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires :
- A. renforce notamment la protection fonctionnelle des agents de la fonction publique
 - B. favorise le cumul d'activité pour les agents à temps complet
 - C. crée la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique

40. Sauf dispositions spécifiques, l'entretien professionnel des fonctionnaires titulaires :
- A. est annuel et obligatoire
 - B. est organisé tous les 2 ans et obligatoire
 - C. n'est pas une obligation et son organisation relève de la décision du supérieur hiérarchique
41. Le Défenseur des droits, institué par la loi organique du 29 mars 2011, est la conséquence de la fusion de plusieurs institutions parmi lesquelles on trouve :
- A. la Commission nationale de l'informatique et des libertés
 - B. la Commission nationale de déontologie de la sécurité
 - C. le Contrôleur général des lieux de privation de liberté
42. L'autonomie financière des collectivités territoriales, en recettes comme en dépenses, a été mise en place par :
- A. l'acte I de la décentralisation
 - B. l'acte II de la décentralisation
 - C. la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République
43. L'Opéra de Paris est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC). Son directeur général est :
- A. élu par les représentants des personnels de l'Opéra de Paris
 - B. élu par le conseil d'administration (CA) de l'établissement
 - C. nommé par décret en conseil des ministres pris sur proposition du ministre chargé de la culture
44. Après le ministère de l'Education nationale et de la jeunesse, le second employeur public de l'Etat est le ministère :
- A. des Armées
 - B. de l'Intérieur et des outre-mer
 - C. de la Justice
45. En matière de sécurité sanitaire des aliments, le Gouvernement a décidé, en 2022, la mise en place progressive :
- A. d'une gestion partagée entre la direction générale de l'alimentation (DGAL) et la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF)
 - B. d'une gestion partagée entre la direction générale de l'alimentation (DGAL), la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) et la direction générale de la santé (DGS)
 - C. d'un pilotage unique sous l'égide du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire
46. Qu'est-ce qu'une faute de service au sens du droit administratif ?
- A. Une faute commise par un agent dans l'exercice de ses fonctions, pendant le service, avec les moyens du service et en dehors de tout intérêt personnel
 - B. Une faute nécessairement commise par plus d'un agent dans le service
 - C. Toute faute personnelle ou non, intentionnelle ou non, commise par un agent du service public
47. L'élection des conseillers départementaux s'effectue selon un scrutin :
- A. de liste à deux tours
 - B. binominal majoritaire à deux tours
 - C. proportionnel à un tour

48. Qu'est-ce que la CADA, créée par la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ?
- A. La commission d'appel des décisions administratives
 - B. La commission d'accès aux documents administratifs
 - C. La commission administrative du droit d'asile
49. Favoriser la mobilité et accompagner les transitions professionnelles des agents publics dans la fonction publique et le secteur privé est un axe issu de :
- A. la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels
 - B. la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique
 - C. la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique

Finances publiques

50. La loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1^{er} août 2001 a notamment visé à revaloriser le rôle financier et budgétaire :
- A. de l'Assemblée nationale
 - B. du Parlement
 - C. du Sénat
51. Quel est le corollaire de la règle de non affectation des recettes et des dépenses ?
- A. Le principe d'universalité
 - B. Le principe d'annualité
 - C. Le principe de spécialité
52. Vous êtes responsable d'un centre de services partagés, relié à un ordonnateur secondaire. Vous transmettez des factures au comptable public pour mise en paiement qu'il peut rejeter, car
- A. l'entreprise choisie n'a pas régularisé sa situation fiscale depuis son dernier contrôle
 - B. le prix du matériel acheté n'est pas conforme au bordereau de prix unitaire annexé au marché public
 - C. le matériel acheté est trop cher par rapport aux autres factures qu'il peut recevoir
53. Quel est le taux de la contribution sociale généralisée sur les revenus issus des salaires et des traitements ?
- A. 8,50%
 - B. 9,20%
 - C. 7,80%
54. Pour faire face au contexte particulier de la crise sanitaire, le Gouvernement a prolongé le 19 mai 2021 plusieurs dispositifs d'aide aux ménages et aux entreprises non prévus dans la loi de finances initiale. Quel acte réglementaire autorise l'ouverture de crédits supplémentaires en cours d'année pour toute dépense urgente ?
- A. Le décret d'avance
 - B. Le décret de virement
 - C. Le décret de transfert
55. Le principe de spécialité budgétaire concerne uniquement :
- A. les dépenses
 - B. les recettes
 - C. les créances
56. Le texte qui réforme la responsabilité des gestionnaires publics est :
- A. le décret du 7 novembre 2012
 - B. la loi organique du 7 novembre 2022
 - C. l'ordonnance du 23 mars 2022
57. Que désigne l'expression glissement vieillesse technicité (GVT) positif ?
- A. L'effet sur la masse salariale du remplacement de salariés âgés bien payés par des jeunes moins bien payés
 - B. L'effet sur la masse salariale des avancements à l'ancienneté et des promotions
 - C. Le garant de la valeur technique du point d'indice de la fonction publique

58. Dans le cadre de l'élaboration du calendrier budgétaire, laquelle de ces propositions de phasage est erronée ?
- A. Conférences d'économie structurelle - lettres plafonds - saisine du Haut Conseil des Finances Publiques
 - B. Conférences de performance - lettre de cadrage - débat d'orientation budgétaire
 - C. Avis du Haut Conseil des finances publiques (HCFP) - adoption du projet de loi de finances - réponse du Gouvernement aux questionnaires budgétaires
59. Les ordonnateurs sont chargés de plusieurs missions dont :
- A. la comptabilité des affectations, des autorisations d'engagement et des autorisations d'emplois
 - B. l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses
 - C. l'exécution des ordres de paiements ou d'encaissement
60. En tant qu'agent public, vous êtes gestionnaire de fait lorsque vous :
- A. maniez des deniers publics sans y être habilité en tant que comptable public
 - B. financez un projet avec une enveloppe qui ne lui était pas destinée en loi de finances
 - C. opérez un transfert d'argent public vers un service public industriel et commercial
61. D'après la procédure usuelle de la dépense, vous mettez en œuvre la phase d'ordonnancement de la dépense lorsque vous :
- A. procédez à la liquidation de la dépense
 - B. donnez l'ordre au comptable de payer la dépense
 - C. donnez l'ordre au comptable de procéder à l'engagement de la dépense
62. Le déficit budgétaire est défini comme un montant financier résultant :
- A. de recettes du budget général inférieur aux dépenses
 - B. des intérêts de l'emprunt quand ils représentent plus de 50 % des dépenses
 - C. des autorisations d'engagements réalisées qui ne pourront être honorées dans l'année
63. Comment sont libellés les crédits du budget de l'Etat ?
- A. Exclusivement en autorisations d'engagement (AE)
 - B. Exclusivement en crédits de paiement (CP)
 - C. Obligatoirement en AE et en CP
64. Sur quels critères s'exerce le contrôle budgétaire du Parlement sur la loi de finances ?
- A. L'appréciation de la soutenabilité de la programmation budgétaire
 - B. La prévention des risques encourus et l'analyse des facteurs explicatifs de la dépense et du coût des politiques publiques
 - C. La régularité et la sincérité de l'exécution de la loi de finances ainsi que le bon usage des deniers publics et de l'adéquation des moyens aux objectifs
65. Qui est en charge de la gestion de la dette publique en France ?
- A. La Banque de France
 - B. L'agence France Trésor
 - C. La direction générale du Trésor

66. Vous êtes responsable du service « Budget et Administration » d'une école de service public. Votre chef(fe) d'établissement, ordonnateur secondaire, vous indique que l'achat d'un matériel a été reporté à l'année suivante et souhaite que les crédits ainsi libérés soient employés pour le versement de primes annuelles destinées au personnel de l'école. Vous lui indiquez que :
- A. vous allez solliciter cette autorisation au responsable du budget opérationnel de programme
 - B. vous allez procéder à une modification de votre programmation budgétaire en ce sens
 - C. ce n'est pas possible en raison du principe de fongibilité asymétrique
67. Auprès de quelle autorité peut-on contester une décision de la Cour des Comptes ?
- A. Le Conseil d'Etat
 - B. La Cour de cassation
 - C. Le ministre chargé de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique
68. Qui est l'ordonnateur responsable du budget des administrations déconcentrées régionales ?
- A. Le préfet
 - B. Le ministre chargé de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique
 - C. Le chef de chaque administration déconcentrée
69. Que prévoit la loi organique du 17 décembre 2012 relative à la programmation et à la gouvernance des finances publiques ?
- A. La création du Haut Conseil des finances publiques
 - B. La possibilité que la Cour des comptes assiste le Parlement dans son activité de contrôle de l'action du Gouvernement
 - C. Le cadre d'adoption de la loi de finances, structurée en missions, programmes et actions

Organisation, fonctionnement et politiques des institutions européennes

70. En matière de sécurité et de défense, si un Etat membre de l'Union européenne subit une agression :
- A. il existe une clause de défense mutuelle
 - B. l'Union européenne dispose d'une force armée propre pouvant intervenir à tout moment
 - C. il n'y a pas de politique de sécurité et de défense commune au niveau de l'Union européenne
71. Vous êtes citoyen(ne) d'un pays membre de l'Union européenne. Vous serez amené(e) à élire au suffrage universel direct les membres :
- A. du Parlement européen
 - B. du Conseil européen
 - C. de la Commission européenne
72. Lorsqu'il y a une divergence entre une norme européenne et une norme nationale, c'est :
- A. la seconde qui est écartée au profit de la première
 - B. la première qui est écartée au profit de la seconde
 - C. la seconde qui est écartée au profit de la première uniquement s'il y a antériorité de la norme européenne
73. Laquelle de ces institutions est une organisation intergouvernementale qui ne fait pas partie de l'Union européenne :
- A. le Conseil européen
 - B. le Conseil de l'Union européenne
 - C. le Conseil de l'Europe
74. Qui convoque le Conseil européen ?
- A. Son président
 - B. Le président de la Commission européenne
 - C. Chaque chef d'Etat ou de gouvernement qui le compose
75. Parmi ces propositions, dans quel domaine l'Union européenne exerce-t-elle une compétence exclusive ?
- A. L'union douanière
 - B. L'industrie
 - C. La politique agricole commune
76. Vous travaillez à la représentation permanente, l'ambassadeur vous demande de préparer des éléments de langage pour une réunion du COREPER. Il s'agit de la réunion des représentants permanents qui préparent les travaux du :
- A. Conseil de l'Union européenne
 - B. Parlement européen
 - C. Conseil de l'Europe
77. La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne a :
- A. la même valeur que les traités européens
 - B. une valeur inférieure aux traités européens
 - C. une valeur supérieure aux traités européens

78. Une demande d'adhésion à l'Union européenne doit être approuvée à :
- A. la majorité qualifiée par le Conseil de l'Union européenne, après avoir consulté la Commission européenne et après approbation du Parlement européen
 - B. l'unanimité par le Conseil de l'Union européenne, après consultation de la Commission européenne et approbation du Parlement européen
 - C. la majorité qualifiée par le Parlement européen, après avoir consulté la Commission européenne et après approbation du Conseil de l'Union européenne
79. À qui revient l'initiative des actes législatifs européens ?
- A. Au Parlement européen
 - B. Au Conseil de l'Union européenne
 - C. À la Commission européenne
80. Combien y a-t-il actuellement de commissaires européens :
- A. Un par Etat-membre
 - B. Vingt
 - C. Deux pour les Etats dont la population est supérieure à 50 millions d'habitants, un pour les autres
81. Le dernier pays à avoir rejoint la zone euro en 2023 est :
- A. la Croatie
 - B. la Lituanie
 - C. la Slovénie
82. Parmi les critères d'adhésion à l'Union européenne définis par le Conseil européen de Copenhague, on retrouve :
- A. la mise en œuvre d'une politique de transition écologique
 - B. le respect de la liberté de la presse
 - C. la présence d'institutions stables garantissant la démocratie
83. Le traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) est entré en vigueur en :
- A. 1949
 - B. 1952
 - C. 1957
84. Au 1^{er} janvier 2022, l'Union européenne comptait :
- A. 446,8 millions d'habitants
 - B. 337,4 millions d'habitants
 - C. 657,2 millions d'habitants
85. En matière de conservation des ressources biologiques de la mer dans le cadre de la politique commune de la pêche, l'Union européenne dispose d'une compétence :
- A. partagée avec les États membres
 - B. exclusive
 - C. d'appui des actions menées par les États membres

86. L'Union européenne soutient le développement des régions ultrapériphériques qui font partie de l'Union européenne :
- A. n'appliquant pas le droit de l'Union européenne
 - B. appliquant le droit de l'Union européenne avec des dérogations
 - C. appliquant le droit communautaire sans dérogation
87. Quelle est la définition d'un trilogue ?
- A. Un accord entre trois Etats-membres
 - B. Une succession de présidence du Conseil de l'Union européenne
 - C. Un processus informel entre trois institutions de l'Union européenne sur des propositions législatives
88. La part des dépenses agricoles dans le budget de l'Union européenne tend à :
- A. croître : elle est passée de 31% au début des années 1980 à 66 % pour la période 2021-2027
 - B. décroître : elle est passée de 66 % au début des années 1980 à 31 % pour la période 2021-2027
 - C. se stabiliser, autour de 30 % depuis les années 1980
89. Le groupement européen de coopération territoriale (GECT), créé en 2006, sert à :
- A. subventionner les projets d'ordre éducatif, culturel ou en lien avec la jeunesse impliquant au moins deux territoires de deux Etats européens
 - B. réunir les présidents des exécutifs locaux d'Etats frontaliers pour favoriser les projets transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux
 - C. contribuer à éliminer les barrières administratives et juridiques auxquelles les régions sont confrontées lors de la mise en œuvre de projets transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux

Culture numérique

90. Un réseau privé virtuel (VPN) est :
- A. un intranet
 - B. une boucle de conversation privée
 - C. un système de sécurisation d'accès à des données
91. Que recouvre la notion « d'informatique en nuage » (en anglais « cloud computing ») ?
- A. Le stockage de données identiques sur tous les ordinateurs d'une entité pour en garantir la sécurité
 - B. Le partage du stockage des ordinateurs personnels à tous les utilisateurs
 - C. L'utilisation de serveurs distants
92. Qu'est-ce qu'un rançongiciel (en anglais « ransomware ») ?
- A. Un virus qui détruit les informations personnelles
 - B. Un logiciel malveillant qui prend en otage des données
 - C. Une technique utilisée par des fraudeurs pour obtenir des renseignements personnels dans le but de perpétrer une usurpation d'identité
93. L'adresse IP désigne :
- A. le numéro de série d'un ordinateur
 - B. l'adresse numérique attribuée à un ordinateur connecté à un réseau
 - C. l'organisme, basé aux États-Unis d'Amérique, chargé d'attribuer les noms de domaine sur Internet
94. Un site Web est-il assujetti au dépôt légal ?
- A. Oui, tous les sites Web créés en France le sont depuis 2006
 - B. Non, le dépôt légal ne concerne que les éditions papier
 - C. Non, le dépôt légal a été abrogé en 2019
95. Le droit au déréférencement consiste :
- A. pour une personne à demander à une entreprise de ne plus figurer dans ses listes de diffusion publicitaire
 - B. pour une autorité publique à faire supprimer des informations obsolètes publiées en ligne
 - C. à demander à un moteur de recherche de supprimer un résultat de recherche associé à vos noms et prénoms
96. Que recouvre la notion de « neutralité du net » ?
- A. Une égalité de traitement informatique de tous les flux de données
 - B. L'impossibilité pour les utilisateurs d'internet d'exprimer des opinions politiques ou religieuses
 - C. La gratuité d'utilisation du réseau internet pour tous les opérateurs
97. La fracture numérique désigne :
- A. les difficultés d'adaptation de certaines administrations aux évolutions numériques
 - B. les inégalités dans l'accès aux technologies de l'information et de la communication
 - C. une déconnexion intempestive lors de la réalisation d'une démarche en ligne

98. La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) est :
- A. une autorité administrative indépendante
 - B. un établissement public administratif
 - C. un groupement d'intérêt public
99. Vous êtes en charge de la sûreté d'un opérateur d'importance vitale. Un technicien vous alerte d'une atteinte à la sécurité d'un de vos systèmes d'information. Que faites-vous ?
- A. Vous prévenez la Gendarmerie Nationale
 - B. Vous contactez l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI)
 - C. Vous dites à vos équipes de tout débrancher
100. Quelle est la valeur juridique de la signature électronique ?
- A. Elle n'a de valeur qu'en interne dans une administration
 - B. La même qu'une signature manuscrite
 - C. Elle n'a pas de valeur
101. Qu'est-ce que la conformité aux normes d'accessibilité numérique ?
- A. Le fait de vérifier que tous les utilisateurs peuvent se connecter aux pages publiées par l'administration
 - B. Le fait de rendre accessibles les contenus publiés aux personnes en situation de handicap
 - C. L'action réalisée par un technicien informatique consistant à vérifier que votre ordinateur est bien relié au réseau informatique
102. Pouvez-vous utiliser librement les « données ouvertes » (en anglais « open data ») de l'État ?
- A. Non, avant une réutilisation, il est nécessaire d'obtenir l'autorisation de l'administration qui les a déposées
 - B. Oui sans contrainte
 - C. Oui mais les données ne sont librement réutilisables qu'après s'être déclaré auprès de la CNIL
103. Le règlement général sur la protection des données (RGPD) protège :
- A. les entreprises et les administrations d'un État membre de l'Union européenne
 - B. les données à caractère personnel des personnes physiques collectées dans un État membre de l'Union européenne
 - C. les données concernant les transactions financières des entreprises établies en France
104. Un employeur peut-il lire tous vos messages sur la messagerie professionnelle ?
- A. Oui, il peut lire tous les messages sur la messagerie professionnelle, sans exception
 - B. Non, il ne peut lire sans votre consentement les messages libellés comme étant personnels
 - C. Non, il ne peut lire aucun des messages contenus dans votre messagerie professionnelle sans votre consentement
105. Qu'est-ce que FranceConnect ?
- A. Un dispositif permettant de simplifier et sécuriser la connexion à plus de 1400 services en ligne
 - B. Un moyen obligatoire pour s'identifier sur les réseaux de l'État
 - C. Un organisme qui surveille les connexions aux réseaux de l'État

106. Qu'est-ce que la charte graphique de l'État ?
- A. Un ensemble d'éléments permettant d'identifier les documents et communications émis par l'État
 - B. Les règles régissant le pavoisement des édifices publics
 - C. Les règles que devront respecter les communications officielles des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024
107. Le directeur de l'établissement public dans lequel vous êtes affecté(e) vous demande s'il peut installer des caméras de vidéo protection filmant l'ensemble de la rue menant aux portes des bâtiments de l'établissement afin d'identifier les menaces terroristes potentielles. Que lui répondez-vous ?
- A. Oui, un établissement public peut filmer la voie publique
 - B. Non, il n'est possible de filmer que les abords immédiats des bâtiments
 - C. Oui, cette installation est possible avec l'autorisation du maire de la commune
108. En cas de refus d'une administration de transmettre les données personnelles qu'elle possède sur une personne qui en fait la demande, à qui cette personne doit-elle s'adresser ?
- A. À la Commission nationale de l'informatique et des libertés
 - B. Au Procureur de la République
 - C. À la Commission d'accès aux documents administratifs
109. Qu'est-ce que PIX ?
- A. Un logiciel populaire de retouches d'images
 - B. Un service public en ligne pour évaluer et certifier ses compétences numériques
 - C. Un format numérique de communication de l'État